



Voorzet B

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



\*17106120\*

de

Déposé au Greffe du  
Tribunal de Commerce

de LIEGE, division NEUFCHATEAU

le 12 JUL 2017

jour de sa réception

Le Greffier Greffe

N° d'entreprise : 0426.714.978

**Dénomination**(en entier) : **SIMON BOIS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Rocogne, 130 à 6600 Bastogne****Objet de l'acte : Conseil d'Administration - Démission - nomination - transfert du siège social**

D'un procès verbal du 29 juin dernier il résulte que :

## 1. Démission du gérant

M. Etienne SIMON a présenté sa démission à l'assemblée des associés.

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte sa démission et en prend acte.

## 2. Décharge de responsabilité.

A l'unanimité l'assemblée générale confirme qu'une décharge lui sera donné lors des prochaines assemblées générales ordinaires pour sa gestion de la Sprl SIMONBOIS jusqu'à ce jour.

## 3. Nomination du Gérant de type A.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale nomment comme gérant de type A, pour une durée indéterminée :

- La SA HUSIBO (BCE 0677.500.854), représentée par M. Emmanuel SCHELLEKENS, administrateur de type A ;

Le Gérant de type A a les pouvoirs les plus étendus et peut valablement représenter la société dans tous les actes tant de disposition que d'administration.

Le mandat pourra être rémunérés.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale nomment comme gérant de type B, pour une durée indéterminée :

- La SA BABEL SERVICES, société de droit luxembourgeois identifiée au registre de commerce sous le numéro B.95.566 et à la TVA sous le numéro LU19033048, dont le siège social est établi Résidence Belle-Vue Berler strooss à L-9638 Pommerloch, valablement représentée par Mr Etienne Simon, gérant de type B

Le gérant de type B a des pouvoirs limités et ne peut représenter valablement la société que dans les actes liés à l'exploitation commerciale de la société d'un montant de 100.000 € maximum. Il ne peut poser aucun acte de disposition, ni procéder seul à des licenciements et ou engagement.

Le mandat de la SA BABEL SERVICES pourra être rémunéré.

## 4. Transfert du siège social

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad --24/07/2017-- Annexes du Moniteur belge

A l'unanimité l'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Recogne, 130 à 6600 Bastogne vers la route de Bomal, 12/1 à 6960 Manhay et ce à dater de ce jour.

#### 5. Pouvoir

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale donne tout pouvoir à M. Jérôme STEVIGNY, domicilié chaussée d'Alseberg, 138 à 1420 Braine l'Alleud, aux fins d'assurer la publication du présent procès-verbal aux annexes du moniteur belge.

Fait à Waterloo le 29 juin 2017  
Jérôme STEVIGNY  
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).